



Syndicat National des Personnels
de l'Éducation Surveillée
Protection Judiciaire de la Jeunesse



Section de l'Hérault

Adresse : 4, quai du pavois d'or; 34200 Sète

Tél : 0467746431

- Mél : snpes34@free.fr

Fédération Syndicale Unitaire

Le 27.11.09

Il existe toujours des règles dans la fonction publique...

Au mépris des règles de CAP, l'Administration territoriale de l'Hérault, relayée par la DIR, **a fait croire à une de nos collègues** qu'elle pourrait bénéficier d'un poste à Toulouse, créé pour l'occasion à la CAP du 26.11.09, dans le cadre de son soi-disant « redéploiement », alors qu'aucun personnel du CAEI n'a été redéployé!!! Aucun CTPD ni CTPIR n'a entériné jusque là le redéploiement des personnels du CAEI. Seul le plafond d'emploi indique que ce service comporte 10 personnels en trop, et la DT a jusqu'en 2011 pour rentrer dans les clous. Lors de la CAP, l'Administration Centrale, à la demande des délégués du SNPES, n'a pas suivi ces arrangements locaux et a respecté les règles de la Fonction Publique. Elle a même retiré ce poste du mouvement.

Nous assistons à une bévue, une de plus, de la Direction Territoriale de l'Hérault, qui ne se privera pas d'essayer d'en faire porter la responsabilité...aux syndicats. Notez que la DD avait déjà proposé à une autre collègue une création de poste en DD, avant que la CAP n'ait lieu, afin de la redéployer aussi; s'étant aperçue que la création de ce poste ne se ferait pas, elle parle aujourd'hui d'une simple mission!

Le but de ce genre de tentative, heureusement infructueuse à ce jour, est le profilage de tous les postes, ce qui conduira à ce que l'inéquité et l'arbitraire deviennent les nouvelles règles. Nous n'en sommes pas encore là, mais cette gestion plus qu'hasardeuse des personnels pose question. Il faut rester plus que jamais vigilants face à des propositions qui peuvent paraître tentantes pour certains, mais qui font fi des règles de la Fonction publique, encore en vigueur, et ne sont donc que chimères. ..

Le Bureau Syndical.

